

Assemblée générale de l'École de musique de Trignac
15 mai 2024

Nombre de présents : 12 adhérent.es

Professeurs présents : Samuel Hervy, Patrick Picqueray et Gaël Audrin

Représentant.es de la mairie : M. Hervé Morice

A. RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE TRIGNAC

A1. En chiffre :

L'École de musique trignacaise compte à ce jour 76 adhérent.es.

Huit professeurs enseignent la flûte traversière, la clarinette, la trompette, la basse et la contrebasse, la batterie, le saxophone, le piano, l'accordéon chromatique, la guitare, la guitare électrique, le violon, le chant.

Les adhérent.es peuvent aussi participer à 5 ateliers de pratique collective (guitare, jazz, ensemble à vents).

Il y a également trois ateliers d'éveil musical pour les enfants de 3 à 6 ans.

L'école de musique accueille 76 adhérent.es.

C'est une augmentation de 33% (+29) par rapport à la fin de l'année dernière.

Cette augmentation est significative pour deux catégories particulières :

- Les moins de 16 ans : 28 (soit 36%) dont 17 enfants en éveil musical. Pour rappel il n'y avait que deux élèves en éveil musical en 2022-2023.
- Les Trignacais : 32 (soit 42%). Pour rappel, les adhérents Trignacais représentaient 30% en 2022-2023.

Ces chiffres sont très positifs.

L'école de musique est un outil qui fonctionne.

A2. Notre présence sur la commune :

Le bilan de la rentrée et de l'année ne serait pas complet sans un bilan de nos partenariats avec les différentes institutions de la commune.

Cette année, nous avons participé ou participerons aux événements suivants :

- Les **virées de Trignac** (concert à la médiathèque) en septembre,
- **Fest'hiver** (une intervention maintenue sur les deux prévues et une autre malencontreusement annulée),
- **Le printemps des petits** avec la médiathèque (deux lectures musicales à la médiathèque et quatre lectures à l'école maternelle Anne-Franck). A la suite du printemps des petits, nous sommes invités à intervenir en centre de loisirs.
- **Divers Cité** à Certé (4 interventions musicales),
- **La fête de la musique**,
- Une intervention en **éveil musical** pendant six semaines (novembre et décembre) à l'école maternelle Anne-Franck.
- Participation à **Jeunesse en fête** le 5 juillet : trois professeurs animeront des ateliers de découverte d'instruments de musique

Ce sont les ateliers qui nous permettent d'être présents sur la commune.

Tout cela n'aurait pas pu avoir lieu sans l'investissement de Samuel, c'est le coordonnateur de l'équipe des professeurs. Grand merci à lui. Il participe à toutes les réunions de projet, relance par téléphone les professeurs, assure le suivi...

A3. La vie de l'association

Un bureau toujours réduit. Il y a de la place pour le secrétariat.

Pour l'instant et comme l'année dernière, 4 lettres d'information ont été envoyées aux adhérents depuis septembre.

Nous avons organisé un pot de rentrée. C'est la première fois. Le bilan est plutôt positif. Entre 20 et 25 personnes sont venues. Des professeurs étaient présents. A renouveler l'année prochaine.

Cette année pour la fête de l'école, nous avons privilégié les classes d'instrument. Elle aura lieu le samedi 1^{er} juin.

En conclusion

On peut dire que l'École de musique de Trignac est un bel outil.

Nos partenariats sont appelés à s'étoffer l'année prochaine que ce soit en direction des écoles, avec la médiathèque, peut-être les centres de loisirs...

On peut encore améliorer la visibilité de l'association. Tout simplement en réalisant un calicot pour les événements extérieurs (on joue, c'est bien, mais personne ne sait que c'est nous, à part nous). C'était le cas à la fête de la Dis Vert Cité.

Par exemple, pour le 5 juillet on peut essayer d'y remédier. Ce serait pas mal.

Pour améliorer la vie de l'école, mieux se connaître, inciter les adhérents à participer aux ateliers, on peut multiplier les événements internes. Je me permets de relancer l'idée d'une galette musicale en janvier animée par les ateliers. C'est quelque chose qui se pratique à l'école intercommunale sud estuaire par exemple : chacun apporte salé ou sucré et on joue. Ça fait deux ans au moins que je le propose sans grand succès, je remets l'idée sur la table aujourd'hui.

Mais si l'école de musique est un bel outil, cela reste un outil fragile. Je laisse la parole aux trésoriers pour le rapport financier.

B. RAPPORT FINANCIER

B1. Rappel préalable

En 2021, nous avons signé une convention avec la mairie qui établit que l'EMT reçoit une subvention annuelle de 22000 € par an (12000 pour 2022, puis 22000). Cette convention est valable pour 3 années : 2022-2023-2024.

La saison dernière (2022-2023) a fait état d'un nombre croissant d'adhérents, ce qui a coûté plus cher à l'EMT. Les 22000 € n'ont pas été suffisants. L'EMT a dû puiser dans ses fonds propres.

Juillet 2023 : avant de démarrer la saison 2023-2024, début juillet, nous avons donc rencontré la mairie (M. Aafort, M. Hervé Morice et Mme Chloé Evain) pour alerter sur la situation financière. Les 22000 € ne seront pas suffisants. La mairie nous propose de demander une subvention exceptionnelle et évoque un nombre maximum d'adhérents autour de 60.

B2. Saison 2023-2024

= 76 adhérents (voir rapport moral).

C'est un choix assumé de l'EMT qui soutient une politique en faveur des enfants et des Trignacais qui ont été les bénéficiaires de ces inscriptions au-delà de 60. Notons que les inscriptions tardives ont été majoritairement des enfants pour l'Eveil musical et que les inscriptions aux ateliers existants ne grèvent pas le budget mais le renforcent.

Par ailleurs, faute d'avoir anticipé un *modus operandi* avec la mairie pour acter cette limitation, nous étions dans l'incapacité administrative d'appliquer cette limite de 60 adhérents au moment de l'inscription.

En octobre, comme convenu en juillet, nous faisons une demande de subvention exceptionnelle auprès de la mairie de Trignac : 4000€. Accordée... mais insuffisante pour

boucler l'année civile 2024. Il faut redéposer un dossier de demande subvention exceptionnelle pour démarrer 2024-2025 (dépôt fin mai).

B3. Pistes explorées pour trouver de l'argent

- En oct-nov, dépôt demande de subvention auprès de la mairie de St-Nazaire en nous appuyant sur le nombre d'adhérents nazairiens (40%). Nous ne rentrons pas dans les clous, mais sait-on jamais ? Aucune réponse.
- Subvention de la Carène via le PCT (Projet Culturel de Territoire). PCT en cours d'élaboration à la Carène... et attention, subvention d'une autre collectivité territoriale peut signifier la fin de la subvention avec la collectivité territoriale en cours (ex : l'école de musique d'Herbignac n'est plus subventionnée par la commune mais uniquement par la communauté d'agglomération Cap Atlantique).
- Subvention du département : plafonnées à 5000 € et dépendent du respect de nombreux critères (Nombre d'adhérents 100 minimum, professeurs diplômés, 6h hebdo de coordination). Les critères imposés coûtent plus chers que la subvention allouée.
- Organiser concerts, lotos et autres « festivités » : beaucoup d'énergie pour un gain minime qui pourra mettre du beurre dans les épinards mais de façon aléatoire et marginale. On ne peut pas embaucher des enseignants sans être sûr de pouvoir les payer. Par ailleurs, nous sommes trop peu de bénévoles au bureau pour assumer ce travail en plus du reste.
- Proposer des cours à deux élèves plutôt qu'en individuel ? Sondés à ce sujet, les professeurs sont unanimement défavorables pour des raisons pédagogiques bien compréhensibles. Par ailleurs, étant donné les contraintes horaires engendrées, cela pourrait se faire de façon très marginale et ne changerait pas grand-chose à notre budget. De plus, il faudrait investir en matériel (batterie, piano, etc)

B4. Quelles perspectives pour 2024-2025 ?

Nous aurons une subvention de 10 000 € pour démarrer 2024-2025, ce qui correspond aux 6000 demandés + les 4000 déficit de 2023-2024 que nous prenions sur nos fonds propres.

Pour 2025, la convention sera revue et la subvention augmentée à 32 000 €. A nous de rentrer dans nos frais avec cette somme, en limitant les ateliers et/ou le nombre de cours annuel. C'est le montant qu'il nous a fallu pour la saison 2023-2024. Donc nécessité de communiquer en amont sur cette limitation et d'en organiser le mode opératoire.

MAIS avec 32000 €, on ne fait pas d'investissement de matériel, pas possible d'augmenter les salaires des profs (les mêmes depuis 3 ans), on ne peut pas augmenter le nombre d'ateliers de pratique collective.

Le bilan d'activité et le bilan financier sont adoptés à l'unanimité.

Prise de parole de Hervé Morice, adjoint à la culture.

Hervé Morice confirme donc les subventions exceptionnelles pour 2024 et le plafonnement à 32 000 euros les subventions annuelles dans la future convention 2025. La municipalité continue de s'engager financièrement. Les arbitrages peuvent être difficiles entre les différentes associations. Mais la musique reste une priorité.

La municipalité s'est engagée lorsque l'école de musique allait mal (passage de 2 000 euros à 22 000 euros). Maintenant que l'école fonctionne, elle ne peut pas se désengager. Il faut poursuivre la dynamique.

Sur le territoire de la Carène, en dehors du conservatoire de Saint-Nazaire, il n'y a que deux écoles associatives : Saint-André-des-Eaux et Trignac. La municipalité s'est entretenue avec Saint-Nazaire et Saint-André-des-Eaux. Pas de réponse de Saint-Nazaire et Saint-André est dans la même situation financière que Trignac.

Les sources financières ne sont pas nombreuses : le département a des problèmes financiers.

On peut réfléchir à mutualiser l'école avec d'autres communes.
Cela se fait pour le football, le rugby et le kayak entre Trignac et Montoir.
Le Projet culturel de territoire est toujours en chantier. La musique est retenue comme une priorité

C. Points à débattre

C1. Élections du conseil d'administration de l'association

Françoise avait accepté la présidence de l'association pour un an en 2021.

Nous sommes en 2024 et elle est toujours présidente. Cette année elle a décidé d'arrêter.

Deux postes sont donc à pourvoir :

- la présidence : liste des tâches
 - Suivre les décisions de l'AG et du conseil d'administration
 - Etre en relation avec les institutions (centre culturel, municipalité, différents partenaires)
 - Assurer le suivi des activités de l'école et de l'équipe des professeurs en relation avec le coordonnateur (Samuel)
 - Rédiger les ordres du jour des réunions
 - Participer aux réunions internes et avec les institutions

- un secrétariat adjoint

Les tâches au secrétariat sont nombreuses elles concernent :

- la vie interne de l'association
 - La communication interne : les lettres d'information, l'animation du site internet, ...
 - Organiser le planning de l'année (réserver les salles de réunion)
 - Rédiger les comptes rendus de réunion
- Les relations extérieures
 - Répondre au téléphone, aux mails
 - Renvoyer les mails aux personnes concernées
 - Organiser les différents événements : les inscriptions, le forum (affichage, flyer, contacts avec la presse locale ...)
 - Participer aux réunions internes

Pascal Bernard se présente comme secrétaire-adjoint

Olivier Caron accepte de se présenter comme président et de continuer à assurer la fonction de secrétaire.

L'Assemblée générale vote à l'unanimité le renouvellement du conseil d'administration.

C2. Les tarifs pour la saison 2024-2025

Voici la proposition à débattre du conseil d'administration :

La grille resterait inchangée pour les cours individuels et pour les classes d'éveil.

On garderait donc les quatre tarifications :

- Résidents de Trignac de moins de 16 ans
- Résidents de Trignac de 16 ans et plus
- Résidents hors Trignac de moins de 16 ans
- Résidents hors Trignac de 16 ans et plus

L'inscription en éveil musical resterait à 150 euros.

On maintiendrait la gratuité des ateliers pour les personnes déjà inscrites à des cours individuels

Le conseil d'administration propose d'augmenter le tarif des ateliers de pratique collective pour les personnes non-inscrites à des cours individuels. Il passerait de 150 à 300 euros pour l'année.

L'Assemblée générale adopte à l'unanimité la proposition de grille de tarification pour 2025

C3. Budget prévisionnel 2024-2025

Le budget prévisionnel pour la saison prochaine prévoit une répartition des dépenses et des recettes identique à cette année. Le budget est limité à 62 000 euros correspondant aux frais de fonctionnement, à 1050 heures de cours individuels et 315 heures de cours d'atelier sur l'année. Ces dépenses sont couvertes pour 50% par les adhésions et par 50% par les subventions municipales ordinaires et exceptionnelles.

La saison prochaine, le nombre de place est donc contraint. Vu le taux de ré-adhésion, nous serons sans doute amenés à refuser des inscriptions aux cours individuels. Les places en atelier ne sont pas limitées. Au contraire, à la différence des cours individuels, plus les effectifs des ateliers sont élevés et plus l'équilibre financier des ateliers est réalisable. Cette situation sera communiquée aux adhérents.

La question nouvelle qui se pose est la suivante : comment arbitrer les inscriptions.

Les inscriptions ne peuvent être définitives qu'après validation.

Faut-il instaurer un quota par professeur ?

Donner la priorité aux instruments présents dans les ateliers ?

Suivre simplement l'ordre d'arrivée des inscriptions ?

Le conseil d'administration doit mener une réflexion et arrêter une décision à ce sujet en fin d'année et début de saison prochaine.

Deuxième question : pour se constituer une « épargne » (actuellement le montant de notre Livret A est de 4 000 euros), peut-on imaginer descendre en dessous de 1050 heures de cours individuels ?

Concernant cette question, l'AG ne tranche pas.

L'Assemblée générale adopte à l'unanimité la proposition de budget prévisionnel pour 2025

C4. La période d'inscription pour l'année 2024-2025

Le conseil d'administration propose de conserver deux périodes d'inscription : une quinzaine en juin et une autre en septembre à la suite du forum des associations. Les dates sont à définir avec Sandrine Yviquel en fonction de son planning.

L'assemblée générale propose d'ouvrir les (ré)inscriptions lors de la fête de l'école le 1^{er} juin.

La reprise des activités de l'école de musique est prévue le lundi 16 septembre

L'Assemblée générale adopte à l'unanimité la proposition de calendrier d'inscription pour la saison 2024-2025 et ajoute la date du 1^{er} juin..

En concertation avec Sandrine Yviquel, les dates suivantes d'inscription au centre culturel ont été arrêtées :

Du lundi 24 juin au jeudi 4 juillet

Le forum des associations le samedi 31 août de 10h à 13h

Du lundi 2 au jeudi 12 septembre

C5. Les projets pour l'année à venir

La reconduction de notre participation à certains événements de la commune :

- Fest'hiver
- Le printemps des petits en partenariat avec la médiathèque
- Fête DisvertCité à Certé en partenariat avec le Service enfance jeunesse
- La fête de la musique

D'autres événements sont déjà envisagés

- La fête de la jeunesse le 5 juillet avec le Service enfance
- La Nuit de la lecture avec la médiathèque

La vie de l'association

- La participation au Forum des associations le samedi 31 août
- Pot de rentrée ouvert à tous les adhérents et les professeurs, histoire de se rencontrer, de se connaître
- Une galette musicale animée par les ateliers en janvier : Samuel préfère les crêpes mais c'est plus compliqué à faire que les galettes.
- Un stage (c'était une demande de l'année dernière qui ne s'est pas concrétisée) : faire venir un.e intervenant.e, éventuellement en relation avec un événement culturel local (un concert, un festival...). Cela nécessite qu'un groupe d'adhérents prenne en charge le projet en partenariat ou pas avec une structure culturelle locale (VIP, la Scène nationale, Jazzimut...).
- Des partenariats avec d'autres écoles de musique de la région. Cette proposition concerne les professeurs de l'école de musique.

Concernant le problème des salles, c'est peut-être la batterie qui peut le plus facilement être délocalisée dans un autre lieu.

Les ateliers, cela demanderait à promener ou doubler le matériel (les amplis, la batterie). Si ce choix est fait, l'école doit acheter une batterie pour les ateliers.